

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mercredi 10 août 2016 à 18h.

Sont présents : le maire suppléant Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Dany Langlois, Nicole Bernier, Nicolas Lagueux et Josée Hayes formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

La présente séance a été convoquée, à la demande de monsieur le Maire, Robert G. Roy, par un avis du secrétaire-trésorier du 9 août 2016 remis à tous les conseillers, ce même jour

Sont absents : Robert G. Roy et Meagan Reid

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

### **2016-230 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 10 août 2016. Il est 18h40.

**ADOPTÉ**

### **2016-231 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par le conseiller Nicolas Lagueux

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **2016-232 APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juillet au montant de 516 046.87 \$ ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juillet au montant de 165 743.95 \$ soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉ**

### **2016-233 ACQUISITION DE LOTS EN VERTU DE L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT l'article 72 de *La loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c.C-47.1, tel que modifié par l'article 61 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, L.Q., 2006, c. 60, qui décrète que toute voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

CONSIDÉRANT que suite à la rénovation cadastrale, plusieurs lots qui sont des voies publiques ne sont toujours pas la propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT que ces lots constituent une partie de l'emprise d'une voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur ces immeubles durant cette période.

Proposé par le conseiller Nicolas Lagueux  
 Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
 À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
 Que la Ville approuve l'acquisition des lots suivants :

<b>Lot</b>	<b>Chemin</b>
4183066	Une partie de chemin Lipsey Ouest
4182917	Une partie de la rue Lisieux
4182964	Une partie de la rue Lisieux
4182895	Une partie de la rue Bernier et Tuilerie
4182752	Une partie des rues Martineau et Kennedy
4182900	Une partie de la rue Tuilerie
4183160	Une partie de la rue Tuilerie
4182976	Une partie de la rue Angus Sud
4180937	Une partie de la rue Edwards
4183031	Une partie de la rue Jameison
4183032	Une partie de la rue Desruisseaux
4182882	Ruelle Godbout
4182881	Ruelle Rouillard
4182792	Une partie de la rue Angus Nord
4182796	Une partin des rues Des Pins et Saint-Élie
4182831	Une partie de la rue Saint-Gérard
4182844	Une partie des Garneau et Lepitre
4182848	Une partie de la rue Collège
4182850	Une partie de la rue Westgate
4182851	Une partie de la rue Saint-Jacques
4182854	Une partie de la rue Westgate
4182910	Une partie de la rue Bergeron
4182899	Une partie de la rue Bernier
4182800	Rue Pierre-Bourgault
4182791	Une partie de la rue Angus Nord
4183086	Une partie de l'Hôtel-de-Ville
4183085	Une partie de la rue Hôtel-de-Ville
4183088	Une partie de la rue Hôtel-de-Ville
4183087	Une partie de la rue Hôtel-de-Ville
4182777	Une partie de la rue Duplin
4182767	Une partie de la rue Des Pins
4182775	Une partie de la rue Dufresne
4182754	Une partie de la rue Saint-Louis
4182755	Une partie de la rue Saint-Louis
4182885	Une partie de la rue Lafontaine
4182894	Une partie de la rue Bernier

Tous les lots énumérés précédemment font partis du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Compton.

Que le secrétaire-trésorier fasse publier les avis publics conformément à la loi en vue de donner effet à la présente décision. **ADOPTÉ**

**2016-234            ADJUDICATION TERRAIN DU BIG HALLOW ET TERRAIN DE  
STOKE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de East Angus a mis en vente deux terrains soit celui du réservoir du Big Hallow et d'un autre terrain situé dans le Canton de Stoke;

**CONSIDÉRANT QUE** ces terrains ne sont plus d'aucune utilité tout en étant situés à l'extérieur des limites de la Ville;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Nicolas Lagueux

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus vende à la compagnie 9047-9619 Québec inc. les lots connus et désignés comme étant :

Le lot situé dans le dixième Rang du canton de Stoke, connu et désigné comme étant le lot 5 286 493 du cadastre du Québec et.

Le lot sis et situé dans le cinquième Rang du canton de Westbury, connu et désigné comme étant le lot 4 182 223 du cadastre du Québec.

QUE la vente se fasse pour un prix égal à l'offre d'achat des terrains soit pour une somme de cinquante mille deux cent dollars (50 200.00\$) excluant les taxes.

QUE la transaction devra être complétée avant le 30 octobre 2016, sinon la Ville se réserve le droit de retourner en appel d'offres publique.

QUE les frais et les démarches nécessaires pour l'obtention de droit de passage soient à la charge de l'acheteur.

QUE son Honneur le maire Robert G. Roy ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient et ils sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente final ainsi que tout autres documents idoines à finaliser cette transaction.

**ADOPTÉ**

**2016-235            AUTORISATION BARRAGE ROUTIER – RECHERCHE ET  
SAUVETAGE SHERBROOKE-HAUT-SAINT-FRANCOIS - 25  
SEPTEMBRE 2016**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la ville de East Angus donne son appui pour la tenue d'un barrage pour le financement du projet de l'organisme Recherche et sauvetage Sherbrooke Haut-Saint-François, sur la rue Angus Sud à la hauteur du 155 Angus Sud, le 25 septembre 2016 de 9h à 15h, mais l'organisme devra faire une demande auprès ministère des Transports du Québec étant donné que cette portion de route est de juridiction provinciale.

Que l'organisme fasse les demandes nécessaires auprès de la Sûreté du Québec pour la tenue du barrage. **ADOPTÉ**

**2016-236            LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19h.

**ADOPTÉ**

**Robert G. Roy, Maire  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro            Nom